



Conditions générales du contrat

1. Objet

Les présentes conditions générales (dénommée ci-après « **conditions générales** ») régissent la vente de ce service tel que défini ci-dessous, par Venezia Terminal Passeggeri S.p.A., ayant son siège social à Venise (VE), 30135 Marittima Bâtiment 248, capital social 3 920 020,00 € ent. versé, numéro du registre des entreprises de Venise, code fiscal et TVA n°02983680279 (dénommée ci-après « **VTP** »), conclu à distance via le site Internet de VTP: www.vtp.it (dénommé ci-après le « **Site** »).

Le client est tenu, avant d'envoyer sa commande (dénommée ci-après « **commande** »), de lire attentivement ces conditions générales car l'envoi de la commande implique la compréhension intégrale et l'acceptation expresse des présentes conditions générales.

Une copie des conditions générales sera envoyée au client par mail, conformément à ce qui est indiqué dans l'article 3.

2. Service

Le service fourni par VTP est un service de parking avec la location de places de stationnement dans des zones prévues à cet effet (dénommées ci-après « **zones de stationnement** ») gérées par VTP, situées dans le port de croisière de Marittima – Venise avec passage à la douane.

Le client reconnaît et accepte que le service sera rendu sans aucune obligation de contrôle, garde et surveillance du véhicule stationné et sans que l'utilisation des espaces de stationnement implique la livraison ou la réception du véhicule. En conséquence VTP ne sera donc pas responsable des dommages directs/indirects provoqués par des tiers au véhicule, des dommages, des actes de vandalisme et/ou des vols ou tentatives de vol du véhicule et des accessoires, bagages ou autres objets laissés dans le véhicule.

Le client est tenu de réserver et d'acheter sur le site la place de parking dans les zones de stationnement au plus tard à minuit la veille du jour prévu du stationnement.

VTP communiquera au client l'acceptation par un email, visé à l'article 3, un code PIN et un code de réservation (CODE QR graphique et numérique). Ce dernier ainsi que le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule seront nécessaires pour accéder au parking avec les modalités indiquées dans le « règlement de la location d'espace non surveillé » (dénommé ci-après « **règlement de la location d'espace non surveillé** »). La plaque doit être bien visible au moment de l'accès aux zones de stationnement. Dans le cas contraire VTP n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le non fonctionnement du système d'accès.

À l'intérieur du parking, il sera possible de choisir n'importe quelle place disponible à l'exception des places spécialement réservées, entre autres celles destinées aux personnes à mobilité réduite, sans avoir le droit d'obtenir une place spécifique.

L'achat/réservation est individuel, il n'est pas transmissible et ne peut pas être cédé à des tiers, sous peine de non-reconnaissance de la réservation effectuée. Il n'est valable que pour la période indiquée sur la page-écran qui s'affiche sur le site avant que le client envoie la commande (ci-après dénommée « **page-écran récapitulative** »), et sera reproduite dans l'email d'acceptation visée à l'article 3).

Les tarifs du parking maximum applicables sont disponibles sur le site et se réfèrent à des périodes de temps effectif passées dans le parking. Le Client prend acte et accepte que VTP est libre d'appliquer à tout moment, par notification sur le site internet, rabais et promotions soumis à limitations de disponibilité. Si le stationnement a duré plus longtemps



que la période réservée, le client sera soumis à l'application du tarif pour les heures en plus calculé sur le tarif horaire maximum publié sur le site VTP. Ce montant devra être payé par le client aux caisses automatiques avant de sortir du parking. Ce qui précède s'applique indépendamment de la cause qui a entraîné le prolongement du stationnement, à moins que ce dernier ne soit causé par la négligence démontrée de VTP.

Le client est tenu, avant de passer une commande, de lire attentivement le règlement de la location d'espace non surveillé affiché sur le site et également exposé près de l'entrée aux zones de stationnement. **Le client déclare qu'en acceptant les présentes conditions générales, il accepte le règlement de la location d'espace non surveillé.**

3. Conclusion du contrat

Les caractéristiques essentielles du service acheté et le prix correspondant seront indiqués sur la page-écran récapitulative.

Le client est responsable de l'exactitude des données saisies au moment de la réservation/passation de la commande.

Le client reconnaît que **l'insertion correcte des données et surtout du numéro d'immatriculation du véhicule** facilitera l'entrée au parking.

Pour passer la commande, le client doit :

- (i) Sélectionner le service à acheter.
- (ii) Saisir les données nécessaires pour la facturation ou la reçue, si cela est demandé.
- (iii) S'il est défini comme consommateur en vertu de l'article 5.1 du code de la consommation (décret législatif 206/2005), il déclare avoir reçu l'information visée à l'article 49 du décret législatif n°206/2005, y compris celles relatives à l'exercice du droit de rétractation.
- (iv) accepter les présentes conditions générales.
- (v) accepter la politique de confidentialité visée à l'article 7.
- (vi) sélectionner le mode de paiement.
- (vii) effectuer un paiement, après quoi **la commande sera transmise automatiquement à VTP.**

Conformément à l'article 51, alinéa 2, du code de la consommation, VTP garantit qu'au moment de la passation de la commande, le client reconnaîtra explicitement que la commande implique l'obligation de payer, sous réserve du droit de rétractation visé à l'article 6.

La passation d'une commande par le client constitue une proposition de contrat d'achat du service, spécifiquement indiqué sur la page-écran récapitulative, adressée de la part du client à VTP et contraignante pour le client (sous réserve de la possibilité pour le client d'exercer son droit de rétractation conformément à l'article 52 du code de la consommation, comme indiqué dans l'article 6 suivant).

Le contrat entre le client et le VTP, ayant pour objet l'achat du service spécifiquement indiqué sur la page-écran récapitulative, se conclut par la réception de la part du client de l'email d'acceptation de la commande de la part de VTP. VTP informera le client du rejet possible de la commande à l'adresse email fournie par ce dernier au moment de la compilation de la commande.

Toute modification/correction des données saisies par le client dans la commande pourra être effectuée par le client avant la passation de la commande.

Ce contrat est valable à compter de la réception de l'email d'acceptation de la part du client, jusqu'à la sortie du véhicule des zones de stationnement.

VTP se réserve le droit de ne pas accepter la commande du client si :

- aucune place n'est disponible pendant la période choisie par le client.
- le paiement n'a pas réussi.
- la réservation a été demandée au-delà de minuit de la veille du jour prévu pour le début du stationnement.



Avec le mail d'acceptation de la commande, VTP, en confirmant au client la conclusion du contrat, enverra les conditions générales, la note d'information sur la politique de confidentialité et le « formulaire de confirmation de réservation » en indiquant les informations suivantes :

- le récapitulatif des principales caractéristiques du service.
- le prix total du service y compris les taxes ou impôts.
- un code PIN à utiliser pour toute autre communication avec VTP sur le service acheté.
- un code de réservation (QR CODE graphique et numérique) à utiliser pour l'accès au parking.

4. Montant - mode de paiement

Les tarifs et tous les autres frais possibles du service seront analytiquement indiqués sur le site Web avant la passation de la commande. Le montant dû pour le service choisi par le client sera spécifiquement mentionné sur la page-écran récapitulative en euros, incluant toutes les taxes ou les impôts applicables.

Sous réserve de ce qui est prévu dans l'article 6 suivant en matière de rétraction, le client accepte le fait que les tarifs ne sont pas remboursables quelles que soient les circonstances.

Pour le paiement du montant, le client peut choisir les circuits des cartes de crédit les plus utilisés, qui seront indiqués sur le site avant la passation de la commande. VTP a confié la gestion des paiements en ligne par carte de crédit à un opérateur de première importance. À aucun moment de la procédure d'achat, VTP ne sera en mesure de connaître les informations concernant la carte de crédit du client, saisies par le client directement sur le site de l'opérateur gérant les paiements en ligne par carte de crédit. Aucune archive informatique de VTP ne conservera ces données. VTP ne pourra en aucun cas être considérée responsable de toute utilisation frauduleuse ou illégale des cartes de crédit par des tiers, au moment du paiement du service acheté sur le site.

5. Modifications de la réservation

Sous réserve de ce qui est prévu dans l'article 6 suivant, le client pourra modifier le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule par rapport à celui précédemment fourni au moment de la commande, jusqu'à minuit de la veille de l'entrée prévue au parking. La réservation modifiée pourra être effectuée en accédant au site et en insérant comme identifiants l'adresse e-mail et le **Pin** associés à la réservation qui doit être modifiée.

6. Rétraction en vertu de l'article 52 du code de la consommation, pénalités d'annulation.

Le client aura le droit de se rétracter, sans indication du motif et sans frais supplémentaire, dans les quatorze (14) jours à compter de la date de la réception de l'email d'acceptation (dénommé ci-après « **déla**i de rétraction »).

Après cette date et jusqu'à 2 jours avant l'arrivée prévue, une pénalité égale à 65 % du montant versé par le client au moment de la commande sera facturée. Ensuite, il ne sera plus possible d'annuler la réservation.

Afin d'exercer le droit de rétractation, le client doit notifier à VTP son intention de rétraction en accédant à la page de sa réservation sur le site Web. Il doit sélectionner « Annuler » et envoyer l'email de rétractation/annulation qui sera automatiquement généré.

VTP enverra une confirmation de réception d'une rétractation/annulation à l'adresse électronique fournie par le client lors de son enregistrement.

Le client pourra dans tous les cas communiquer sa propre décision de se rétracter par une déclaration qui sera envoyée à l'adresse email suivante: **operativo@vtp.it**.

Le droit de rétractation sera correctement exercé si sa communication est envoyée par le client avant l'expiration du délai de rétraction



Il est entendu que le droit de rétractation sera exclu :

- dans le cas où l'utilisation du service a débuté avant l'expiration du délai de rétraction, à condition que l'exécution ait commencé avec l'accord du client
- dans le cas où la communication de rétraction, bien que transmise dans le délai de rétraction, a été envoyée au-delà du jour prévu pour l'accès aux zones de stationnement par le client, comme indiqué dans la commande envoyée.

En cas de rétraction, le client sera remboursé des paiements effectués en faveur de VTP, sans retard injustifié et par le même moyen de paiement utilisé pour la transaction initiale que le Client s'engage à maintenir en cours de validité pour toute la durée du Contrat. Dans tous les cas, le client ne devra affronter aucun frais en tant que conséquence de sa rétraction. À cette fin, VTP, au plus tard 14 (quatorze) jours suivant la réception de la communication de rétraction du client, ordonnera au gérant des paiements en ligne (visé à l'article 4) de créditer les sommes versées en faveur de VTP par le client qui s'est rétracté.

7. Politique de confidentialité - Note d'information en vertu de l'article 13 du décret législatif n°196 du 30 juin 2003 - Code en matière de protection des données personnelles

VTP fournit au client les suivantes informations, conformément à l'article 13 du décret législatif n°196/03, en précisant que les données personnelles fournies font l'objet de traitement, conformément aux principes de licéité et loyauté définis par le décret législatif n°196/03 - *Code en matière de protection des données personnelles*.

a. But du traitement: les données personnelles fournies à VTP sont traitées pour l'accomplissement des suivants objectifs:

- pour la correcte gestion de l'accès au Parking désigné ;
- pour l'utilisation des services de réservation, paiement et/ou des autres contenus accessibles dans le site www.vtp.it;
- pour la correcte gestion des procédures administratives et comptables y afférentes ;
- pour la correcte gestion de toutes demandes des Clients (voir *customer care*);
- pour l'exercice d'un droit ou pour l'exécution d'une obligation imposée par des règles juridiques ou par une demande légitime de l'autorité judiciaire et/ou des forces de police compétentes.

b. Modalités de traitement: le traitement des données personnelles se produit par le biais d'outils manuels, informatisés, électroniques et/ou télématiques pour satisfaire les fins susmentionnés et de toutes façons de manière telle d'assurer la confidentialité et la protection des données. La conservation des données personnelles est limitée à la période nécessaire pour la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées. La période susmentionnée est de trois mois (3) de la date de sortie du véhicule du parking. À la fin de la période de conservation, les données sont systématiquement effacées de leurs supports, ou bien transformées sous forme anonyme à titre permanent et pas réversible. Un terme plus large de conservation de certaines données, dépend parfois de la nécessité d'adhérer à demandes spécifiques provenant de l'autorité judiciaire et/ou des forces de police compétentes, pour des finalités de prévention et/ou répression des crimes.

c. Remise des données et conséquences d'un refus: la communication des données du client est facultative, mais le refus et/ou la communication de données inexactes et/ou incomplètes impliquera l'impossibilité de l'utilisation des services de réservation, paiement et/ou des autres contenus accessibles dans le site www.vtp.it, ainsi que l'impossibilité à l'accès au Parking désigné.

d. Communication des données : Les données personnelles sont traitées par le titulaire du traitement, par l'intermédiaire du responsable interne du traitement et des préposés du traitement désigné à cet effet. Les données collectées par VTP peuvent également être traitées par le fournisseur des services d'assistance technique/opérationnelle 4XP s.n.c., en qualité de responsable externe du traitement. Dans la poursuite des



objectifs susmentionnés au point a), les données personnelles collectées par VTP peuvent être communiquées et mises à la disposition de la Compagnie de croisière concernée, avec laquelle le Client a déjà instauré un contrat de croisière touristique, pour des raisons administratives liées à la prestation du service de parking offert. Les données personnelles peuvent être mises à la disposition de l'autorité judiciaire et/ou des forces de police concernées, sur leur demande particulière pour l'exécution des activités visant à assurer la prévention et/ou la répression des crimes.

e. Diffusion de données: les données personnelles ne sont pas l'objet de divulgation.

f. Droits du client: Pour la protection de ses données, le client peut exercer ses droits en vertu de l'article 7 du décret législatif 196/2003. Les demandes visant à exercer les droits en vertu de l'article 7 du décret législatif 196/2003 peuvent être adressées au titulaire du traitement et, à travers lui, au responsable interne du traitement, ou au préposé du traitement désigné à cet effet visé au point g).

g. Titulaire du traitement: Titulaire du traitement : Venezia Terminal Passeggeri S.p.A., ayant son siège social à Venise 30135, Zone du Port de Marittima, Fabbricato 248.

Responsable du traitement auprès de VTP: Directeur Administratif en exercice de VTP.

Préposé interne du traitement compétent en matière: Responsable Opérationnel en exercice de VTP, Nicola Cappellotto: email: operativo@vtp.it.

8. Obligations du client

En effectuant les recherches et en passant les réservations et les commandes d'achat, le client utilisera l'application web par le biais d'une licence non exclusive et temporaire, accordée au moment de l'opération. Il est interdit au client, de modifier, réutiliser, copier, distribuer, transmettre, reproduire, publier, accorder une sous-licence d'utilisation, créer des ouvrages dérivés, céder ou vendre ou, dans tous les cas, utiliser à toute fin commerciale et non personnelle des informations, des nouvelles, des contenus, du logiciel et des systèmes, des produits obtenus ou mis à disposition via le site.

Le client n'a droit à aucun dommage-intérêt ou indemnité que ce soit, et toute responsabilité contractuelle ou extra-contractuelle de VTP est exclue, pour des dommages directs ou indirects aux personnes et/ou aux biens, provoqués par l'absence d'acceptation, même partielle, d'une commande.

Le client reconnaît que l'email d'acceptation envoyé par VTP doit être conservé soigneusement et emmené avec lui (imprimé sur papier ou sous format électronique) en allant sur le parking comme preuve permettant la fourniture du service. Le client accepte également, qu'en cas de perte de l'email d'acceptation ou du numéro de PIN, VTP ne peut être considérée responsable des éventuels retards dans la fourniture du service.

Pour les autres obligations et interdictions du client, consulter le **Règlement de location d'espace non surveillé**.

9. Dispositions générales

L'acceptation de ces conditions générales est nécessaire pour passer une commande.

Les conditions générales sont sujettes à des modifications et la version la plus récente sera toujours disponible sur le site VTP dans la section « Termes et conditions générales ». VTP se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment, sans préavis, sous réserve du fait que la commande du client, acceptée par VTP, conformément aux dispositions énoncées dans les présentes conditions générales, sera régie par les conditions générales qui figurent dans l'email d'acceptation.

Le client, en achetant le service, déclare être âgé d'au moins 18 ans.

Les présentes conditions générales sont régies par les prévisions sur les ventes à distance, figurant dans le chapitre I du titre III de la partie III du code de la consommation (décret législatif n°206/2005) et par les normes en matière de



commerce électronique visées au décret législatif n°70/2003.

Pour toute demande ou plainte concernant l'achat du service sur le site, le Client peut contacter VTP à l'adresse email suivante : operativo@vtp.it ; il est spécifié qu'aucune plainte ne pourra être prise en compte à l'expiration de trois mois de la sortie du véhicule du parking parce que VTP aura supprimé les données tels qu'indiqués dans l'article 7.b.

La nullité, même partielle, d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales n'entraînera pas la nullité de ces dernières, ni même de la clause restante partiellement nulle.

Dans le cas où une erreur se produit lors de la passation de la commande, une alerte s'affichera concernant l'échec de la commande.

10. Loi applicable et juridiction compétente

Conformément à l'article 5.1 du Code de la consommation, la compétence pour tous les litiges civils liés aux présentes conditions générales est le tribunal du lieu de résidence ou de domicile du client, s'il est situé sur le territoire italien. Dans tous les autres cas, le Tribunal de Venise est le seul tribunal compétent.

Ces conditions sont régies par la législation italienne.

Bien que non spécifiquement prévu dans le présent contrat, les règles dictées par le Code Civil, livre IV, titre II servent de référence.

Aux termes et en exécution des articles 1341 et 1342 du code civil, le client déclare avoir lu et accepté expressément les clauses des articles suivants :

art. 2 « *Service* » ; art. 3 « *Conclusion du contrat* » ; art. 4 « *Montant – mode de paiement* » ; art. 6 « *Rétraction aux termes de l'art. 52 du code de la consommation – pénalités d'annulation* » ; art. 8 « *Obligations du client* » ; art. 10 « *Loi applicable et juridiction compétente* ».